



Changement auto école, payer totalité forfait sans h de conduite

Par **akissi**, le **02/02/2011** à **22:22**

Bonjour,

voici ma situation: je me suis inscrite dans une auto école il y a à peu près 4 ans.

J'ai passé le code à deux reprises avec deux échecs, en 4-5 mois.

Avec mes maigres revenus, je payais à plusieurs reprises, sachant que j'en ai eu pour 600 euros. Je n'ai donc pas continué (pour des problèmes personnels) , [s]sachant que je n'ai passé aucune heure de conduite.

[/s]

Aujourd'hui j'ai déménagé et je souhaite m'inscrire dans une autre auto école, et recommencer les cours de code...

Je me suis donc décidée à récupérer mon dossier, et le gérant me propose de payer le reste du forfait: un peu moins de 400 euros en m'exonérant des frais de reprise du dossier de 35 euros.

Je voudrais savoir quoi faire parce que ce n'est pas une mince somme.

Puis-je cependant récupérer mon dossier cerfa 02 à la préfecture?

Merci d'avance